



Séance ordinaire du 5 juin – Une séance avec un ordre du jour léger qui s'ouvre avec le mot du maire. Monsieur Nadon souhaite revenir sur la situation concernant les incendies de forêt. Il mentionne que nous devons nous rappeler l'important incendie qui a touché Piedmont l'année dernière et qui avait été provoqué par des jeunes qui sont allés faire un feu de joie dans la réserve Alfred-Kelly. Il précise que le patrouilleur sera en service pour veiller au respect des consignes, soit l'interdiction de feu et l'interdiction d'accès à la forêt. Le maire admet que c'est difficile pour les citoyens d'être privés de leur accès à nos belles forêts, mais qu'il s'agit d'un moindre mal considérant les risques.

Dans le même ordre d'idées, le maire a tenu à remercier Claude Bourque, qui a été président du Comité régional pour la Protection des Falaises (CRPF), pendant de nombreuses années et il a souhaité la bienvenue à la nouvelle présidente, madame Louise Guertin.

Correspondance – Le Conseil a annoncé la réception de deux subventions en provenance de la MRC, soit une de 10 000 \$ pour le plan de réduction des GES et une autre de 5 000 \$ pour la forêt nourricière, un projet par lequel on prévoit planter des arbres à noix et des arbres fruitiers dans le parc Gilbert-Aubin.

Une aide financière de 300 \$ a été accordée pour le gala Méritas de l'école secondaire A-N Morin.

Règlements – Helen Consiglio, première mairesse de Piedmont et deuxième femme maire du Québec sera, comme Jack Rabbit, l'objet de démarches afin de la nommer personnage historique attaché à la municipalité de Piedmont.

Le règlement 757-74-23 sur la location à court terme sera bonifié de telle sorte qu'il ne sera plus seulement illégal de louer, mais aussi d'afficher ou d'annoncer les locations. Les amendes seront également augmentées afin de dissuader la location illégale à court terme.

Travaux publics – Le projet de stabilisation du talus sur le chemin de la Rivière risquant d'engendrer des désagréments importants aux résidents, ceux-ci ont été rencontrés afin de les informer des prochaines étapes à venir.

Le nettoyage des rues ayant présenté des défis particuliers cette année, notamment en raison de la crue printanière, une firme spécialisée a été mandatée afin de terminer le travail. Des lacunes ont également été identifiées et des correctifs seront apportés pour l'année prochaine.

Le contrat de traçage et marquage des rues a été octroyé au montant de 52 600 \$, taxes incluses. On attend la fin des opérations de balayage pour procéder.

Urbanisme – Le plan d'urbanisme sera complété avec un délai plus long que prévu. Les règlements dont l'adoption était planifiée pour l'automne prochain seront toutefois maintenus.

Un immeuble de 6 logements, sur le chemin des Hironnelles, sera raccordé à l'aqueduc et à l'égout sanitaire aux frais du propriétaire.

Suivant la volonté de la Municipalité d'agrandir le réseau de transport actif et de relier le chemin des Cormiers au parc linéaire, un contrat pour l'étude de faisabilité du projet a été octroyé au montant de 49 000 \$ plus taxes.

Environnement – La foire de l'environnement a eu lieu sous le soleil le 27 mai dernier et on a enregistré une très belle partici-

ipation. Douze kiosques étaient installés à la vente de garage et les commentaires étaient positifs. Environ 500 arbres et plantes potagères ont été distribués.

Parc Gilbert-Aubin – Le parc Gilbert-Aubin est situé sur le site d'une ancienne carrière et d'un ancien dépôt à neige. Des analyses ont été faites et d'autres seront nécessaires afin de déterminer si le terrain est contaminé et d'agir en conformité avec les exigences du ministère de l'Environnement.

Un montant de 250 000 \$ devra être affecté pour le démarrage des analyses. Le maire précise: « On a de beaux projets pour le parc, mais on veut s'assurer que la fondation soit solide d'abord ».

Des demandes d'aide financière seront également faites afin de financer les études et travaux qui devront avoir lieu.

Un contrat au montant de 30 894 \$ plus taxes a été octroyé dans le cadre du plan de conservation des milieux naturels.

Loisirs – 12 enfants nés à Piedmont en 2022 auront leur arbre planté au parc Gilbert-Aubin grâce à l'activité « Un enfant, un arbre » qui a eu lieu pendant la foire de l'environnement.

Le nouveau jardin communautaire, situé au parc Gilbert-Aubin, portera officiellement le nom de Helen Consiglio et a été inauguré lors de la foire de l'environnement.

Une randonnée, dont la date demeure à communiquer, sera organisée cet été dans la réserve Alfred-Kelly. Il s'agira d'une activité dans le cadre du 100^e anniversaire.

La Fête nationale sera soulignée en après-midi, soit entre 13 h et 16 h, le 24 juin prochain, à la gare de Piedmont. Au menu, chansonnier, jeux gonflables et animations pour les enfants.

Le 12 août prochain aura lieu la fête annuelle des Piedmontais. Une prestation d'Annie Villeneuve, ainsi qu'un spectacle de lasers, attendent les citoyens.

Hygiène du milieu – Un débitmètre sera installé à la station 4, près du chemin des Cormiers afin de déterminer l'utilisation respective des municipalités de Piedmont et de Saint-Sauveur. Comme les étangs de rétention ont quasiment atteint leur capacité maximale, on doit prévoir les raccordements futurs.

Les normes de traitement de l'azote ont par ailleurs été relevées et on note que la rivière du Nord en est à sa pleine capacité d'absorption. On devra donc y voir.

Retour sur le débordement du 18 avril: tout a été fait pour en minimiser les impacts et cela semble avoir fonctionné puisque la Ville de Saint-Jérôme, qui puise son eau potable dans la rivière, n'a enregistré qu'un impact mineur sur ses installations de traitement.

Sécurité publique – Gérald Plante, directeur du service incendie, prendra sa retraite en décembre. Alain Grégoire prendra le relais. Le maire a tenu à rendre hommage à monsieur Plante, cumulant plus de 30 années de service, et a chaleureusement souhaité la bienvenue à monsieur Grégoire.

Questions des citoyens – Un citoyen qui demeure sur un chemin privé questionne le fait que la Municipalité ne déneige pas son chemin. Le chemin ne serait pas assez large pour accommoder les équipements de la Municipalité, mais le citoyen demande au conseil de trouver des pistes de solutions, soutenant payer des taxes pour le déneigement. Un suivi sera fait à ce sujet.

Un citoyen, soulignant le moratoire imposé par la CMM de Montréal, demande

si Piedmont fera la même chose, considérant les préoccupations pour le bien-être animal, la surveillance vétérinaire nécessaire et les risques de maladies. Il demande par ailleurs si les gens vont pouvoir avoir un coq. Le conseiller responsable mentionne que les coqs sont interdits et que les risques de maladies ne s'appliquent pas dans le cadre du projet-pilote, qui ne permet que 3 poules par résidence.

Un citoyen qui en représente d'autres concernant la vitesse excessive sur le chemin de la Montagne réitère le souhait des résidents de voir les travaux de réfection être

assortis de mesures visant à réduire la vitesse. Le maire indique que tout ce qui peut être fait sera fait. Une citoyenne mentionne que la situation est la même sur la rue de la Rivière. Le maire invite à identifier les chauffards et qu'ils pourraient recevoir la visite de la police.

Un citoyen relève que le conseiller Royal promènerait son chien sans laisse et que ce dernier pourrait être dangereux. Il demande si les conseillers sont exemptés de respecter les règlements municipaux. Le maire a souligné que, naturellement, tous les citoyens, conseillers inclus, doivent respecter la règle-

mentation et a invité le citoyen à déposer une plainte écrite officielle au bureau municipal.

Une citoyenne demande si la possibilité d'avoir un parc à chien pour laisser les chiens courir sans laisse est dans les cartons. Le maire mentionne que le projet n'est pas abandonné, mais qu'il est complexe, vu les zones inondables dans le parc et la popularité d'un tel projet chez les Piedmontais. La dame rétorque que les citoyens ne voulaient pas nécessairement non plus d'un parc pour les enfants et que ce dernier a été fait.